

CAISSE CENTRALE DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE - 3CIF



COMPTES INTERIMAIRES

AU 30 JUIN 2009

TABLE DES MATIERES

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 30 JUIN 2009.....	3
COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2009.....	13
BILAN AU 30 JUIN 2009	14
HORS BILAN AU 30 JUIN 2009.....	16
COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2009.....	17
ANNEXE AU 30 JUIN 2009.....	18
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	44
RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2009	45

CAISSE CENTRALE DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE- 3CIF

Société anonyme au capital de 117.013 941 euros
26-28 rue de Madrid - 75008 PARIS
Siren 339 350 712 Rcs Paris

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 30 JUIN 2009

Le Crédit Immobilier de France a démontré, au cours du premier semestre 2009, sa capacité à résister au ralentissement du marché de l'immobilier résidentiel et au développement de la crise financière. Tout en confortant sa politique de risques, il est parvenu à répondre à la demande de sa clientèle et à améliorer sa part de marché sur son cœur de métier. Sa production, en retrait sur les premiers mois du semestre a connu un fort rebond au mois de juin tandis que s'opérait la réouverture progressive des marchés financiers.

Comme les années précédentes, la majeure partie de cette nouvelle production a été apportée aux deux fonds communs de créances internes au groupe, CIF Assets et BPI Master Mortgage puis refinancée par CIF Euromortgage, la société de crédit foncier du Crédit Immobilier de France.

La 3CIF, quant à elle, a poursuivi ses activités conformément à la mission qui lui est dévolue au sein du Crédit immobilier de France. Elle a assuré le refinancement à court terme des sociétés du groupe, leur a livré le complément de refinancement à moyen terme non assuré par CIF Euromortgage, leur a fourni les instruments financiers nécessaires à la couverture de leurs risques et a géré les réserves de liquidité du groupe.

I - ACTIVITE DE LA 3CIF

Au service du groupe, la 3CIF n'exerce pas d'activité pour compte propre. Elle ne détient aucune exposition directe ou indirecte sur des crédits hypothécaires aux Etats-Unis ni aucun des actifs récemment qualifiés de « toxiques ».

Le tableau ci-après synthétise l'évolution des principaux postes du bilan de la 3CIF représentatifs de son activité.

	2008		2009	
	Capitaux moyens (en Millions €)	Encours 31/12 (en Millions €)	Capitaux moyens (en Millions €)	Encours 30/06 (en Millions €)
Actif				
- Prêts au Groupe (ressources evergreen comprises)	10 314	10 213	10 064	9 319
- Opérations interbancaires	1 507	2 195	2 462	2 642
- Titres MLT (RMBS, FRN bancaires, titres d'Etat)	3 410	5 576	5 701	5 478
- Titres court terme (ECP, CD...)	357	0	10,22	0
Passif				
- Dette MLT (interbancaire et/ou représentée par un titre)	11 308	10 073	9 852	9 248

A - REFINANCEMENT

1° Emissions :

a - Emissions à long et moyen terme

Depuis 2001, le refinancement à moyen et long terme du groupe est majoritairement assuré par CIF Euromortgage et, à titre complémentaire, par la 3CIF.

Au cours du premier semestre 2009 les deux structures ont levé sur les marchés l'équivalent de 3,53 milliards d'euros de ressources à moyen et long terme contre 3,86 milliards d'euros pour l'ensemble de l'exercice 2008. Dans un contexte d'assèchement quasi-total de la ressource non sécurisée et de l'élargissement spectaculaire des spreads d'émission, le Crédit Immobilier de France a, au cours du premier semestre 2009, privilégié, auprès de ses investisseurs la signature de CIF Euromortgage. C'est ainsi que sur les 3,53 milliards d'euros 3,39 ont été recueillies par CIF Euromortgage, le solde étant levé par la 3CIF sous forme de placements privés libellés en euros.

Liste des émissions réalisées par la 3CIF au cours du premier semestre 2009

Code Isin	Date Valeur	Date Echéance	Taux	Devise	Montant
XS0412515818	10/02/2009	10/02/2017	Fixe	Euro	1 760 000
FR0010436816	15/01/2009	16/05/2015	Fixe	Euro	1 000 000
FR0010436816	06/03/2009	16/05/2015	Fixe	Euro	2 000 000
FR0010517599	27/03/2009	21/12/2015	Structuré	Euro	6 000 000
FR0116943392	27/04/2009	27/04/2011	Fixe	Euro	50 000 000
FR0010517599	09/04/2009	21/12/2015	Structuré	Euro	4 000 000
FR0010517599	22/05/2009	21/12/2015	Structuré	Euro	3 500 000
FR0010517599	26/06/2009	21/12/2015	Structuré	Euro	2 000 000
FR0010565382	30/04/2009	16/05/2016	Fixe	Euro	1 300 000
Total					71 560 000

Depuis le quatrième trimestre 2008, la 3CIF a complété son programme de refinancement en recueillant des ressources auprès de la Société de Financement de l'Economie Française - SFEF qui lui a livré, au cours du premier semestre 2009 l'équivalent de 443,56 millions d'euros sous forme de neuf prêts dont six en euros et trois en USD, et sur des maturités comprises entre deux et cinq ans.

Ressources levées par la 3CIF au cours du premier semestre 2009

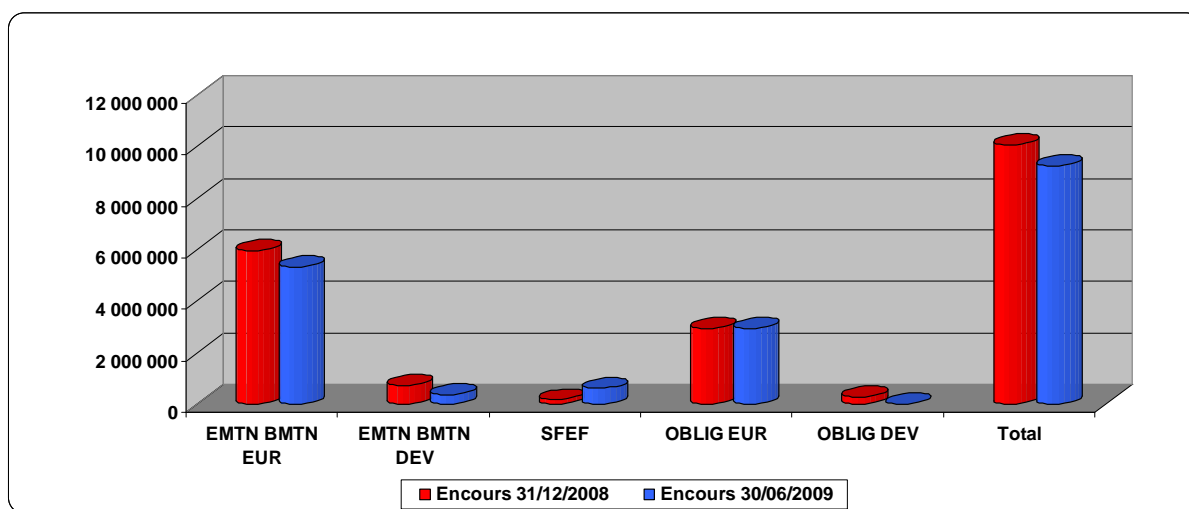
Date Valeur	Date Echéance	Stock € au 30/06/09	Taux	Devise	Marge swap en bps
16/01/2009	16/01/2014	48 200 000	Fixe	EUR	90,40
10/02/2009	10/02/2011	58 100 000	Fixe	EUR	93,75
10/03/2009	10/03/2012	53 300 000	Fixe	EUR	97,50
30/01/2009	30/01/2012	41 318 806	Fixe	USD	83,95
26/03/2009	26/03/2012	34 668 176	Fixe	USD	70,90
07/04/2009	07/04/2014	48 000 000	Fixe	EUR	114,50
20/05/2009	20/05/2012	47 600 000	Fixe	EUR	93,60
11/06/2009	11/06/2012	61 270 695	Fixe	USD	76,00
30/06/2009	30/06/2014	51 100 000	Fixe	EUR	102,80
Total					443 557 677

En l'absence d'émissions significatives depuis le début 2009, et compte tenu des amortissements contractuels et des remboursements anticipés effectués au cours du premier semestre 2009, l'encours de la dette à moyen et long terme de la 3CIF ressort, au 30 juin 2009, à 9,25 milliards d'euros contre 10,07 milliards d'euros au 31 décembre 2008 incluant 604,66 millions d'euros de ressources SFEF, soit une baisse de 8,2%. Sous l'effet conjugué de cette diminution des encours et de la baisse des taux de référence notamment l'Euribor 3 mois sur la base desquels est swappée la plupart des émissions, le coût global de la dette à moyen et long terme de la 3CIF, apparaît tout naturellement, lui aussi en baisse 141,7 millions d'euros au titre du premier semestre 2009. Plus marginalement, la diminution du coût de la dette est également due à la baisse de son encours.

La dette obligataire de la 3CIF demeure majoritairement libellée en euros. Conformément aux règles de gestion que s'impose la société, la dette en devise est transformée en euros.

Entre le 31 décembre 2008 et le 30 juin 2009, la répartition euro/devise de la dette à moyen et long terme de la 3CIF avait évolué de la manière suivante :

Répartition et évolution de l'encours de la dette MLT du 31/12/08 au 30/06/09



b - Emissions à court terme

Afin de diversifier ses sources de refinancement, la 3CIF a, au cours du premier semestre 2009, collecté des ressources sous forme d'émission de certificats de dépôt auprès de contreparties extérieures au Groupe et s'est également refinancée auprès de la Banque Centrale Européenne pour un montant ressortant, à la fin du semestre, à 2,25 milliards d'euros. Ces refinancements ont été réalisés par mobilisation des réserves de liquidités de la 3CIF et des titres prioritaires de CIF Assets dont elle avait fait l'acquisition lors du rechargement du FCC d'octobre 2008.

Une partie des ressources à court terme dont a bénéficié la 3CIF provient des liquidités détenues par CIF Euromortgage en application des dispositions de l'article L 515-17 du code monétaire et financier et investis auprès de la 3CIF. Ces investissements, d'une durée unitaire d'un mois, ont été régulièrement renouvelés permettant à la 3CIF de disposer de ressources stables tout au long du semestre moyennant une charge réduite puisque rémunérée au taux des placements à court terme. CIF Euromortgage finançant ces investissements par des émissions à moyen et long terme dont les spreads s'étaient beaucoup plus écartés que ceux des placements à court terme, la 3CIF lui versé, au titre d'une convention de rémunération complémentaire conclue le 1^{er} juin 2009, une rémunération complémentaire de 11,31 millions d'euros.

2° Mise à disposition des ressources :

Depuis le second semestre 2006, les sociétés du groupe disposent de la faculté de se refinancer auprès de la 3CIF dans le cadre de la ressource « evergreen », autorisation de découvert bancaire sans limitation de durée mais qui, en cas de résiliation du contrat, se transforme, à concurrence du montant du découvert constaté au jour de cette résiliation, en prêt à 7 ans remboursable *in fine*. L'encours moyen total de cette ressource livrée au cours du premier semestre 2009 s'établit à 5,58 milliards d'euros contre 6,12 milliards d'euros au titre de l'exercice 2008, l'encours total à fin juin 2009 ressortant à 4,03 milliards d'euros. Les conventions conclues avec les sociétés du groupe dans le cadre de la mise à disposition de la ressource evergreen prévoient que la 3CIF peut demander aux bénéficiaires des garanties sous forme, notamment, de billets à ordre adossés à des créances hypothécaires. La 3CIF a usé de cette faculté qui lui a permis, à son tour de remettre en garantie ces créances lors des emprunts effectués auprès de la SFEF.

Parallèlement à la ressource evergreen, la 3CIF a mis à la disposition des sociétés du groupe de lignes de refinancement à 3, 6 et 12 mois dont l'encours ressort, à la clôture du semestre, à 2,10 milliards d'euros contre 74 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Compte tenu de ces nouvelles lignes de refinancement et des prêts anciens consentis au groupe antérieurement à la livraison de la ressource evergreen, l'encours total des prêts consentis par la 3CIF s'établit à 9,32 milliards d'euros au 30 juin 2009, contre 10,21 milliards d'euros au 31 décembre 2008. L'érosion de l'encours des prêts au groupe tient à l'augmentation sensible de la part du refinancement du groupe par la titrisation dans le cadre de l'opération « Titriser Plus » initiée en 2008 par le Crédit Immobilier de France et ayant notamment abouti à la cession aux FCC internes CIF Assets et BPI Master Mortgage des prêts à taux zéro jusqu'à présent conservés par les sociétés du groupe.

B - FOURNITURE D'INSTRUMENTS DE COUVERTURE

La seconde mission de la 3CIF consiste à livrer les sociétés du groupe en instruments de couverture. A ce titre, la 3CIF a vendu, au cours du premier semestre 2009, un ensemble d'instruments financiers à terme pour un montant total de 81,06 milliards d'euros contre 170,78 milliards d'euros au cours de l'exercice 2008.

Instrument financiers vendus au groupe par la 3CIF Au cours du premier semestre 2009

Produits vendus aux sociétés du groupe CIF	31 décembre 2008 (en milliers €)	30 juin 2009 (en milliers €)
Ventes de Caps	594 066	73 000
Ventes de Swaptions	0	0
Ventes de FRA	3 151 000	2 416 500
Ventes de Swaps de taux LT	9 664 000	2 517 800
Ventes de Swaps de taux CT	157 367 944	76 058 533
Total notionnel	170 777 010	81 065 833

La couverture du risque de taux étant désormais en partie assurée par l'association de FRA avec des crédits de trésorerie indexés sur l'Euribor, les ventes de FRA progressent et représentent, à fin juin 2009, 77% de leur montant de l'exercice 2008.

L'essentiel de la production de prêts étant constitué de prêts à taux fixe, la vente de caps poursuit la baisse entamée en 2008. La vente de swaps d'une durée inférieure à 1 an ressort en baisse, conséquence de l'offre de crédits de trésorerie 3, 6, 12 mois proposés aux filiales depuis fin 2008, ces derniers constituant une alternative à la gestion des fixings par des swaps.

C - GESTION DES LIQUIDITES DU GROUPE

La 3CIF a enfin pour troisième mission de constituer et de gérer les réserves de liquidité du groupe à concurrence, au minimum, du montant des fonds propres consolidés de celui-ci afin de lui permettre de poursuivre ses activités prêteuses même en cas d'impossibilité temporaire de lever des ressources sur les marchés.

Ces réserves de liquidité s'élèvent, au 30 juin 2009 à 5,49 milliards d'euros contre 5,58 milliards au 31 décembre 2008 étaient principalement investies, à concurrence de 3,94 milliard d'euros, dans des Residential mortgage backed securities (RMBS) européens et des titres prioritaires émis par les FCC internes du groupe, tous notés AAA et, pour la plupart, éligibles aux opérations de mobilisation de la Banque Centrale Européenne, dans des fonds d'Etat pour 714,15 millions d'euros et des FRN bancaires pour 807,80 millions d'euros.

Les titres, autres que ceux émis par CIF Assets et BPI Master Mortgage qui ont vocation à être, à terme, détenus par CIF Euromortgage, sont majoritairement classés en portefeuille d'investissement.

Déduction faite des encours de CIF Assets et BPI Master Mortgage, l'encours du montant de la réserve de liquidités diminue de 139 millions.

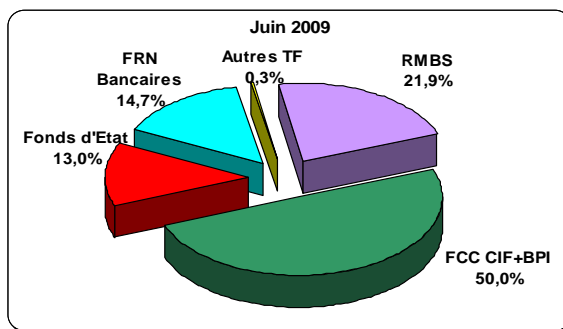
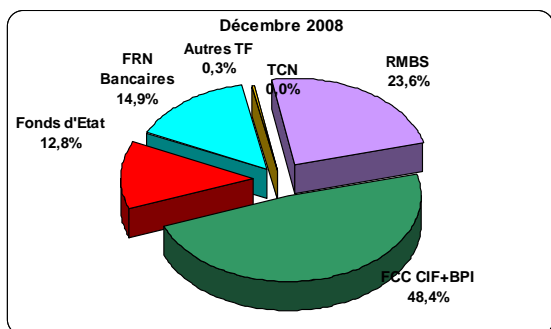
Les intérêts produits par les titres qui s'élèvent, au 30 juin 2009, à 73,8 millions d'euros, apparaissent en baisse par rapport au 31 décembre 2008 en raison, essentiellement de la baisse des taux d'intérêts.

**Encours et capitaux moyens du portefeuille titre de la 3CIF
au 30 juin 2009 (en milliers d'euros)**

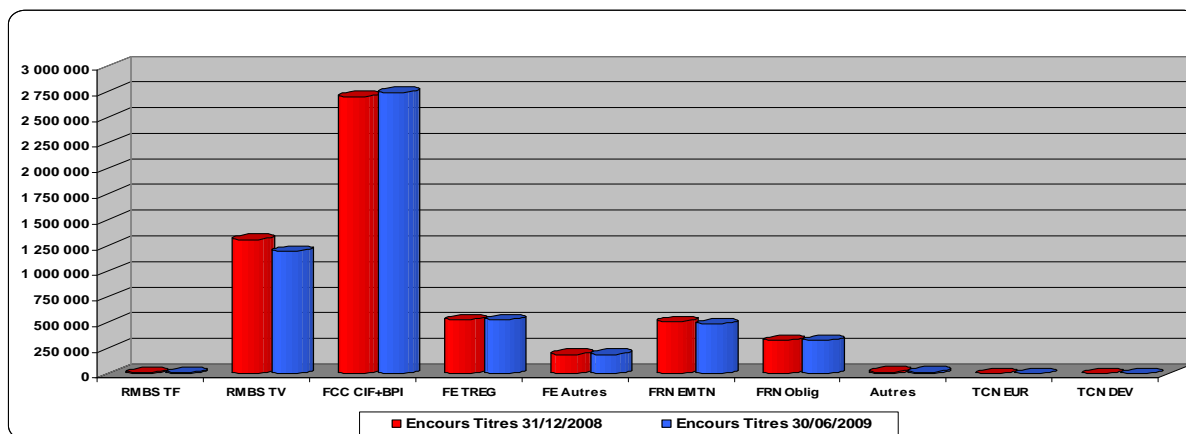
Titres	Capitaux moyens 31/12/08	Encours 31/12/08	Capitaux moyens 30/06/09	Encours 30/06/09
RMBS taux fixe	10 677,39	9 861,40	9 486,93	9 335,37
RMBS taux variable	1 487 111,29	1 306 623,08	1 230 791,01	1 192 329,80
Total RMBS externes	1 497 788,68	1 316 484,48	1 240 277,94	1 201 665,17
CIF Assets parts A	457 108,53	2 698 414,87	2 866 798,39	2 739 639,14
CIF Assets parts B				
BPI MM parts A	-		40 373,97	
BPI MM parts B				
Total FCC internes	457 108,53	2 698 414,87	2 907 172,36	2 739 639,14
Total FCC - RMBS	1 954 897,21	4 014 899,36	4 147 450,30	3 941 304,31
Fonds d'Etat	525 000,00	525 000,00	525 000,00	525 000,00
Fonds d'Etat autres	200 478,45	189 146,69	189 146,69	189 146,69
Total fonds d'Etat	725 478,45	714 146,69	714 146,69	714 146,69
FRN bancaires EMTN	487 725,14	508 900,00	500 723,20	483 900,00
FRN millions bancaires obligations	235 331,69	323 900,00	323 900,00	323 900,00
Total FRN bancaires	723 056,83	832 800,00	824 623,20	807 800,00
Autres	6 967,21	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total Titres	3 410 399,70	5 576 846,05	5 701 220,20	5 478 251,01

Entre le 31 décembre 2008 et le 30 juin 2009, le portefeuille de réserve de liquidités présentait donc peu de variation dans ses principales composantes :

Structure du portefeuille titres aux 31 décembre 2008 et 30 juin 2009



Evolution du portefeuille titre du 31 décembre 2008 au 30 juin 2009



II - GESTION DES RISQUES

Les deux risques principaux auxquels se trouve confrontée la 3CIF sont les risques financiers et les risques de contrepartie.

A - Risques financiers

Le Conseil d'Administration de CIFD décide les limites de risques financiers au niveau du Groupe, de son réseau et de ses organes centraux ; il approuve les conventions de gestion actif-passif. Limites et conventions sont décidées sur proposition du Comité des risques financiers du groupe (CRFG) et sont revues au moins annuellement. Le CRFG est en charge du pilotage de la gestion des risques financiers du groupe. Il est présidé par le Président du Conseil d'administration de CIFD. Le Comité propose, au moins annuellement au Conseil d'administration de CIFD, la révision des conventions de gestion actif-passif et des limites de sensibilités au risque de taux. Il analyse au moins trimestriellement les expositions aux risques financiers du groupe consolidé, de son réseau et de ses organes centraux. Les décisions du Comité sont mises en œuvre sous la supervision de la direction financière du groupe.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est géré au niveau consolidé de CIFD sous la responsabilité du Comité des risques financiers du groupe. CIF Euromortgage est le principal outil de refinancement du groupe. Depuis la création de cette société de crédit foncier en 2001, le groupe titrise de manière récurrente et régulière (deux fois par an) l'essentiel de sa production de crédits immobiliers ; CIF Euromortgage se porte acquéreur des titres prioritaires émis (notés AAA), et se refinance par émission d'obligations foncières elles-mêmes notées AAA. La 3CIF assure le refinancement de la production du groupe CIF pour sa partie non directement financée par CIF Euromortgage et gère des réserves de liquidité lui permettant de différer son recours aux marchés de capitaux pendant une période de six mois tout en assumant son rôle de prêteur auprès des filiales opérationnelles. En outre, si le marché des obligations foncières se fermait, temporairement ou durablement, CIF Euromortgage pourrait ne pas souscrire aux parts de titrisation créées par le Groupe dans le cadre de son programme récurrent de titrisation. Dans ce cas, ces titres, éligibles au refinancement de la Banque Centrale Européenne, seraient souscrits par la 3CIF et viendraient renforcer l'encours de réserves de liquidité du Groupe, dans l'attente d'une réouverture du marché des obligations foncières.

La durée des émissions de la 3CIF est définie de façon à ce que les besoins de financement futurs n'excèdent pas les capacités d'émission de ces sociétés.

Les réserves de liquidité de la 3CIF sont constituées de titres liquides, éligibles auprès de la Banque Centrale Européenne, et de lignes de crédit stand-by.

Risque de taux

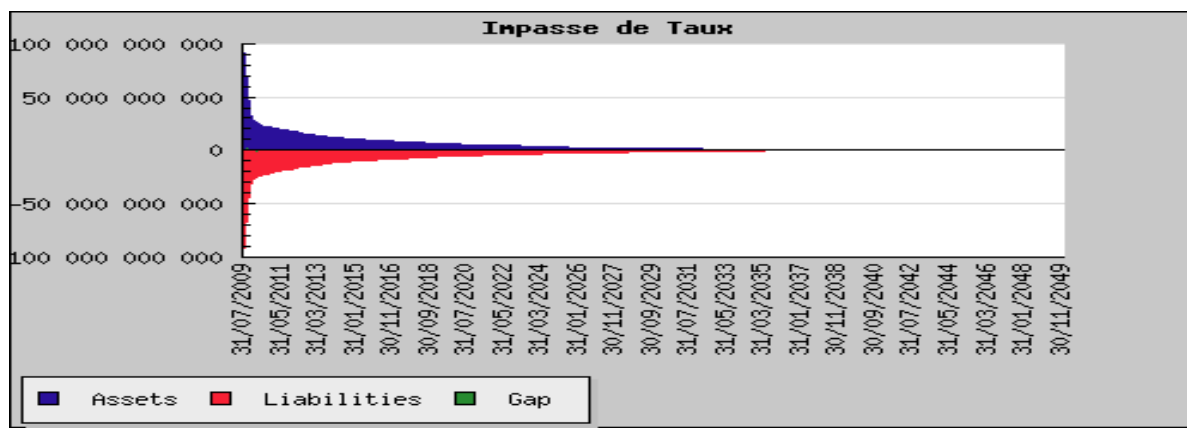
En l'absence d'opérations pour compte propre, les limites de risque de taux de la 3CIF sont extrêmement réduites.

Le risque de taux est mesuré dans le cadre des normes de gestion actif-passif du Groupe et d'une méthodologie déterminée par le comité des risques financiers groupe.

Les limites suivantes ont été votées par le Conseil d'Administration de CIFD du 29 mai 2009 sur proposition du Comité des Risques Financiers du Groupe :

- La sensibilité du résultat de la 3CIF à une translation de la courbe de taux de +/- 1% doit être inférieure à 3.5 millions d'euros.
- La sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan de la 3CIF à une translation de la courbe de taux de +/- 2% doit être inférieure à 31 millions d'euros.

Au 30 juin 2009, l'impasse de taux de la société présentait le profil suivant :



Risque de change

Aucune filiale du groupe n'est autorisée à prendre des positions de change. Les expositions résultant des émissions de dette en devises sont couvertes dès leur origine.

B - Risques de contreparties

La 3CIF s'est dotée avec l'appui de la Direction des risques du groupe d'un système de notation interne, basé sur un examen individuel de chacune des contreparties avec laquelle la 3CIF envisage d'entrer en relation (examen préalable et mise à jour régulière), et conforté par les notes attribuées par les agences spécialisées. L'échelle de notation interne de la Direction des risques et celle des agences de notation (S&P, Moody's, Fitch) sont comparables. La Direction des risques retient les signes de notation S&P pour sa notation interne.

La 3CIF a, sauf exception, pour règle de ne pas traiter avec des contreparties dont la note long terme est inférieure à A-, et, de ne pas dépasser, contrepartie par contrepartie, un plafond de risque déterminé en fonction de la notation de la Direction des Risques.

Le comité des risques de la 3CIF fixe les limites individuelles et les revoit de manière régulière. Il statue sur les dépassements éventuels et effectue toutes les revues de portefeuilles nécessaires.

Les filiales opérationnelles auxquelles la 3CIF accorde des financements ou vend des instruments de couverture bénéficient du mécanisme de solidarité du groupe. Dans ces conditions, la totalité du risque de contrepartie ne résulte que des seules opérations conclues avec des contreparties extérieures au groupe.

Pour sécuriser les opérations sur instruments financiers à terme (swaps, caps, fra) nécessaires à la gestion du risque de taux, des conventions cadres, sous modèle ISDA ou FBF, sont aujourd'hui conclues avec l'ensemble des contreparties extérieures, la quasi totalité de ces conventions étant complétée par des accords de collatéralisation qui donnent lieu à échange de fonds dès que la valorisation des positions existantes avec une contrepartie donnée dépasse un seuil défini et propre à celle-ci. Au cours du premier semestre 2009, la 3CIF avait, à titre de garantie, effectué au profit de ses contreparties des dépôts pour un encours moyen de 1,16 milliard d'euros s'établissant à la somme de 1,02 milliard d'euros à la clôture du semestre. Parallèlement, elle avait reçu de ses contreparties divers dépôts de garantie pour un encours moyen de 49 millions d'euros se stabilisant à 29, 32 millions d'euros au 30 juin 2009.

III - RESULTATS FINANCIERS

1 - Compte de résultat

Au 30 juin 2009, les intérêts et produits assimilés s'élèvent à 1,20 milliards d'euros contre 1,02 milliards d'euros au 30 juin 2008 et 2,24 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Les intérêts et charges assimilées ressortent à 1,20 milliard d'euros au 30 juin 2009 contre 1,01 milliard d'euros au 30 juin 2008 et 2,22 milliards d'euros au 31 décembre 2008. La baisse des taux et notamment l'Euribor 3 mois constatée au cours du premier semestre 2009 a impacté défavorablement le montant des intérêts perçus par la 3CIF sur les prêts consentis à sa clientèle ainsi que ceux produits par son portefeuille titres. Parallèlement et en raison de la baisse des taux, les intérêts et charges assimilées ont réduit le montant payé par la 3CIF, celle-ci ayant vu toutefois la charge de sa dette augmenter en valeur absolue en raison de l'écartement très sensible des spreads durant toute la durée du semestre et en raison du paiement à CIF Euromortgage de la rémunération complémentaire de ses placements auprès de la 3CIF.

La marge d'intérêts s'établit à 2,3 millions d'euros contre 12 millions d'euros au 30 juin 2008.

Les commissions perçues ressortent à 1,17 millions d'euros tandis que les commissions payées s'établissent à 700 millions d'euros.

Après prise compte d'une moins value latente de 7,03 millions d'euros liée à un écartement des spreads du portefeuille de placement, par rapport à celui des swaps de couverture associés - écartement à l'origine de l'essentiel de la reprise du fonds pour risques bancaires généraux (cf ci-dessous) - le produit net bancaire s'établit, à la clôture du premier semestre 2009, en perte de 4,20 millions d'euros contre un gain de 6,1 millions d'euros au 30 juin 2008 et 22,09 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Déduction faite des charges d'exploitation, en baisse par rapport au semestre précédent, le résultat d'exploitation s'établit, à la clôture du semestre à -10,70 millions d'euros.

Compte tenu d'une reprise d'une dotation au fonds pour risques bancaires généraux à hauteur de 10,67 millions d'euros, le résultat net s'établit à 1,41 million d'euros contre 1,19 million d'euros au 30 juin 2008 et 8,97 millions d'euros au 31 décembre 2008.

2 - Bilan

Le total du bilan au 30 juin 2009 totalise 19,29 milliards d'euros contre 16,68 milliards d'euros au 30 juin 2008 et 18,73 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Cette hausse importante résulte de la souscription, depuis octobre 2008, des titres émis par CIF Assets et recédés, pour partie seulement, à CIF Euromortgage.

Les principaux mouvements sur le bilan sont les suivants :

- **A l'actif**

- les créances sur établissements de crédit s'élèvent, à la clôture du semestre à 10,90 milliards d'euros contre 10,50 milliards d'euros à fin 2008. Ces créances n'ont fait l'objet d'aucune dépréciation,
- Les créances clients ressortent à 1,20 milliard d'euros et sont principalement constituées de prêts consentis à CIFD, la holding du Crédit Immobilier de France aux quels s'ajoutent un prêt consenti à l'Union Economique et Sociale pour le Logement, de prêts octroyés à diverses sociétés anonymes d'HLM et des contributions du Crédit Immobilier de France aux actions de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique, ces dernières étant provisionnées à hauteur de 223 millions d'euros,
- les obligations et autres titres à revenu fixe s'élèvent à 4,75 milliards d'euros contre 4,88 milliards d'euros au 31 décembre 2008 et 2,31 milliards d'euros au 31 décembre 2007. Cette forte hausse, à compter de l'exercice 2008 tient à l'augmentation très sensible du portefeuille titres détenu depuis le dernier trimestre 2008 par la 3CIF,
- le poste « autres actifs » qui ressort à 1,11 milliard d'euros comprend essentiellement, à concurrence de 1,02 milliard d'euros de dépôts de garantie effectués par la 3CIF auprès de ses contreparties sur opérations de couverture,
- le compte de régularisation qui ressort à 532,91 millions d'euros intègre, en particulier une somme de 445,03 millions d'euros au titre d'intérêts courus et non échus sur swaps.

- **Au passif**

- Les dettes envers les établissements de crédit s'élèvent à 6,46 milliards d'euros contre 5,11 milliards d'euros fin 2008,
- Les dettes représentées par un titre s'établissent à 11,16 milliards d'euros contre 12,1 milliards d'euros fin 2008. Cette baisse est due à l'arrivée à échéance ou au remboursement de plusieurs emprunts non compensés par de nouvelles émissions,
- Le compte de régularisation s'élève à 805,38 millions d'euros essentiellement constitué d'intérêts courus et non échus sur swaps contre 589,19 millions d'euros fin 2008,

- Les capitaux propres hors FRBG s'établissent à 212,32 millions d'euros contre 219,88 millions d'euros fin 2008. Au 31 décembre 2008, les capitaux propres intégraient un résultat de 8,97 millions d'euros mis en distribution dans le courant du premier semestre 2009 à concurrence d'un montant de 8,97 millions d'euros,
- Le résultat du premier semestre 2009 s'établit à 1,41 millions d'euros.

IV - CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la 3CIF s'élève à la somme de 117.013.941 euros. Il est divisé en 764.797 actions d'une valeur nominale de 153 euros chacune.

Il est entièrement détenu par Crédit immobilier de France Développement - CIFD à l'exception des actions détenues par les membres du Conseil d'administration à concurrence d'une action chacun. Aucun salarié ne détient de participation au capital de la 3CIF.

V - EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DU SEMESTRE – PERSPECTIVE POUR LA FIN 2009

Mi septembre 2009, la 3CIF a fait son retour sur le marché des émissions publiques en lançant une nouvelle émission de 500 millions d'euros échéance 3 ans au taux de 2,625%. Cette émission a reçu un accueil très favorable des investisseurs puisque le livre d'ordres a atteint 750 millions d'euros en quelques heures.

Depuis le 1^{er} juillet 2009, la 3CIF a également levé, sous forme de placements privés, 230,70 millions d'euros sur des maturités de 2 à 7 ans et, sous forme d'emprunts auprès de la SFEF, l'équivalent de 130,74 millions d'euros.

D'ici la fin de l'exercice, la 3CIF complètera son programme d'émission à moyen et long terme par le recours aux placements privés.

Elle développera également sa recherche d'investisseurs à court terme par le placement de ses titres de créances négociables.

VI - CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GENERALE

A - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il procède, à tout instant, aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Lors de sa réunion du 9 avril 2009, le Conseil d'administration a pris acte de la démission de Monsieur Jean Yves Labattut de ses fonctions de membre du Conseil d'administration.

Au 30 juin 2009, le Conseil d'administration était composé des personnes suivantes :

- Monsieur Claude Sadoun, Président
- Madame Marie-Thérèse Algudo administrateur,
- Monsieur Stéphane Bonnois, administrateur,
- Monsieur Roland Chauveau, administrateur,
- Monsieur Robert del Bianco, administrateur
- Monsieur Hervé Magne, administrateur,
- Monsieur Jean Pierre Goetzinger, censeur.

Au titre de leurs fonctions au sein de la 3CIF, les membres du Conseil d'administration n'ont perçu aucune rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit durant le premier semestre 2009.

B - DIRECTION GENERALE

Réuni le 12 décembre 2007 à l'issue de l'Assemblée générale mixte ayant modifié les statuts, le Conseil d'administration de la 3CIF a désigné à l'unanimité Monsieur Claude Sadoun en qualité de Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur. Il a également réaffirmé son option pour le cumul des fonctions de Président et de Directeur général et a confirmé, à l'unanimité, Monsieur Claude Sadoun en qualité de Directeur général pour la durée de son mandat de Président du Conseil d'administration.

Lors de sa réunion du 15 mai 2003, le Conseil d'administration avait désigné, sur proposition de son Président, Monsieur Patrick Amat en qualité de Directeur général délégué et l'avait investi de l'ensemble des pouvoirs reconnus par la loi aux directeurs généraux délégués.

Messieurs Claude Sadoun et Patrick Amat sont tous deux dirigeants responsables au sens de l'article L.511-13 du Code monétaire et financier.

VII - COMMISSAIRES AUX COMPTES

• Commissaires aux comptes titulaires :

- Mazars et Guerard - Exaltis 61, rue Henri Regnault 92400 Courbevoie - Représenté par Monsieur Franck Boyer
- PriceWaterhouseCoopers Audit – 63, rue de Villiers 92220 Neuilly sur Seine - Représenté par Monsieur Pierre Clavié

• Commissaires aux comptes suppléants :

- Monsieur Michel Barbet Massin - Le Vinci 4 allée de l'Arche 92075 Paris la Défense
- Monsieur Yves Nicolas - 32, rue Guersant 75017 Paris

VIII - AUTORISATION D'EMETTRE DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES

En application de l'article L.228-40 du Code de commerce, Conseil d'administration a, lors de sa réunion du 9 avril 2009, autorisé pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2009, toute émission d'emprunts obligataires à concurrence d'un montant maximum de 15 milliards d'euros ou son équivalent en devises et a délégué à son Président ainsi qu'au Directeur général délégué - chacun pouvant agir séparément - tous pouvoirs à l'effet d'émettre sur tout marché, en une ou plusieurs fois, aux époques et aux conditions de forme, taux, durée, amortissement et devises qu'il jugeront convenables, tous emprunts obligataires de toute nature, y compris sous forme d'EMTN ou de titres subordonnés à durée indéterminée, dans cette limite de 15 milliards d'euros.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France- *3CIF*

**Comptes sociaux
Au 30 juin 2009**

1. BILAN ACTIF
2. BILAN PASSIF
3. HORS-BILAN
4. COMPTE DE RESULTAT
5. ANNEXE

BILAN ACTIF

ACTIF	Note	30/06/2009	31/12/2008	31/12/2007
Caisse, banques centrales, ccp		83 865	110 513	39 601
Effets publics et valeurs assimilées	3	694 064	701 056	720 230
Créances sur les établissements de crédits	1	10 909 327	10 506 743	12 400 515
Opérations avec la clientèle	2	1 202 651	1 059 769	592 389
Obligations et autres titres à revenu fixe	3	4 751 149	4 876 208	2 310 477
Actions et autres titres à revenu variable	3	678	678	641
Participations et autres titres détenus à L.T	4	46	46	45
Parts dans les entreprises liées	4	3 739	4 302	4 441
Immobilisations incorporelles	4	266	266	4
Immobilisations corporelles	4	0	1	5
Autres actifs	5	1 114 484	1 034 425	174 091
Comptes de régularisation	6	532 909	437 874	439 607
TOTAL ACTIF		19 293 178	18 731 881	16 682 046

contre-valeur k-euros des actifs en devise

BILAN PASSIF

PASSIF	Note	30/06/2009	31/12/2008	31/12/2007
Dettes envers établissements de crédit	1	6 460 271	5 109 359	2 257 481
Opérations avec la clientèle	2	471 006	408 715	23 772
Dettes représentées par un titre	7	11 163 367	12 191 458	13 226 713
Autres passifs	8	114 780	136 636	256 314
Comptes de régularisation	9	805 384	589 193	618 891
Provisions	10	189	105	275
Dettes subordonnées	11	65 864	65 864	65 864
Fonds pour risques bancaires généraux	12	0	10 672	10 672
<i>Capitaux propres hors FRBG</i>	13	212 317	219 879	222 064
Capital souscrit		117 014	117 014	117 014
Primes d'émission		52 226	52 226	52 226
Réserves		12 450	12 450	11 863
Provisions réglementées et subventions d'investissement		10 965	10 965	10 965
Report à nouveau		18 253	18 251	18 245
Résultat de l'exercice		1 409	8 973	11 751
TOTAL PASSIF		19 293 178	18 731 881	16 682 046

contre-valeur k-euros des passifs en devise

HORS- BILAN

HORS BILAN	Note	30/06/2009	31/12/2008	31/12/2007
ENGAGEMENTS DONNES				
Engagements de financement	14	3 919 471	858 367	193 263
Engagements de garantie	14	1 973 212	1 910 232	1 027 701
Engagements sur titres	14	8 207	14 000	43 719
ENGAGEMENTS RECUS				
Engagements de financement	14	1 260 000	260 000	160 000
Engagements de garantie	14	5 653	5 681	5 919
Engagements sur titres	14	0	0	0

COMPTE DE RESULTAT

	Note	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2008
+ Intérêts et produits assimilés	16	1 202 330	2 245 963	1 019 430
- Intérêts et charges assimilées	17	-1 200 247	-2 220 884	-1 007 437
+ Revenus des titres à revenu variable	18	0	156	144
+ Commissions (produits)	19	1 171	1 951	907
- Commissions (charges)	20	- 700	-1 888	-1 004
+/- Gains ou pertes sur opérations des port de négociation	21	20	-34	8
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	22	-7 029	-3 230	-6 086
+ Autres produits d'exploitation bancaire	23	260	59	57
- Autres charges d'exploitation bancaire	24	-7	-3	-1
PRODUIT NET BANCAIRE		- 4 202	22 090	6 018
- Charges générales d'exploitation	25	-6 499	-11 544	-6 979
- Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		0	-4	-3
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		-10 701	10 542	-964
+/- Coût du risque	26	0	-2	0
RESULTAT D'EXPLOITATION		-10 701	10 540	-964
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	27	1 438	5 994	2 153
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		-9 263	16 534	1 189
+/- Résultat exceptionnel		0	-17	0
- Impôt sur les bénéfices	28	0	-7 544	0
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		10 672	0	0
RESULTAT NET		1 409	8 973	1 189

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

I - FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

Le résultat au 30 juin 2009 est un bénéfice de 1 408 845,97€.

1.1-CONVENTION AVEC CIF EUROMORTGAGE

La Caisse Centrale assure la constitution des avoirs de réserve de CIF Euromortgage, en conformité avec le principe du dispositif des réserves obligatoires et de la convention signée en date du 09 juin 2008 entre les deux établissements. L'encours des réserves est de 37 840 K€ au 30 juin 2009 contre 37 836 K€ au 31 décembre 2008.

1.2- DECLASSEMENT DE TITRES

En date du 1^{er} janvier 2008, une analyse précise a été opérée sur la nature du portefeuille titres. En conséquence, considérant d'une part, l'adossement d'une partie du portefeuille en taux et en liquidité et d'autre part, l'intention de conserver ce portefeuille jusqu'à son échéance, il a été décidé un reclassement en titres d'investissement. Ce transfert s'est traduit au bilan par le reclassement de 2,010 milliards d'euros de titres de placement en titres d'investissement. Au 30 juin 2009, la valorisation de ce portefeuille est de 1,458 milliard d'euros (note n°3). La provision antérieurement constituée, d'un montant de 29,059 millions d'euros sera reprise de façon étalée sur la durée de vie résiduelle des titres. Cette reprise a un impact positif de 2,104 millions d'euros dans le compte de résultat au 30 juin 2009 dans la rubrique « + / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

Par ailleurs, le groupe CIFD a réorienté sa politique de financement, ce qui amène la 3CIF à conserver les obligations émises lors des rechargements des titrisations. Elle ne s'interdit pas pour autant de les céder à CIF Euromortgage des lors que la situation exceptionnelles des marchés se sera régularisée. Ces titres initialement classés en titres de placement ont été transférés en titres d'investissement, suivant ainsi les nouvelles règles comptables décrites dans le règlement du CRC 2008-17

1.3 RESERVES SPECIALES DE RECOUVREMENT

En application du nouveau règlement de CIF Assets, pour mieux protéger les porteurs des titres contre le risque de défaillance des débiteurs, un compte de Réserve Spéciale de Recouvrement est constitué par chaque filiale cédante dans les livres de la Caisse Centrale. Au 30 juin 2009, l'encours global est de 399,41 millions d'euros contre 357,80 millions d'euros au 31 décembre 2008, au passif du bilan.

1.4 SFEF

Dans le cadre de l'article 6 II A de la loi n° 2008-1061 du 16 octobre 2008 de finances rectificative pour le financement de l'économie, l'Etat et les sept plus grandes banques de la place ont créé la société de financement de l'économie française (la « Société ») dont l'objet est de consentir des prêts aux établissements de crédit. L'objectif est de permettre à ces établissements de disposer de la liquidité nécessaire au financement de l'économie. Les prêts de la Société sont refinancés par des émissions de titres de créances qui sont garantis par l'Etat, à titre onéreux, dans les conditions définies par la loi. La SFEF a procédé à différentes émissions de titres avec la garantie par l'Etat et intégralement financées par la Caisse des dépôts et consignations. Ces émissions ont permis à la Société de faire bénéficier les établissements de crédit éligibles qui en feraient la demande. La Caisse Centrale a bénéficié de ces financements à partir du quatrième trimestre 2008. L'encours est de 641,1 millions d'euros au 30 juin 2009 contre 161,1 millions d'euros au 31 décembre 2008. D'autre part, le montant garanti par le nantissement de prêt à hauteur d'un surdimensionnement de 133 % est de 870,2 millions d'euros au 30 juin 2009 contre 214,3 millions d'euros au 31 décembre 2008, accordé à la SFEF.

1.5 CONTRAT DE NANTISSEMENT DE PRET

La Caisse Centrale du CIF a reçu en garanti des prêts un montant de 1.139.103 Milliers d'euros au 30 juin 2009 contre 312.055 Milliers d'euros au 31 décembre 2008, vis à vis de filiales opérationnelles du Crédit Immobilier de France pour répondre au surdimensionnement des emprunts SFEF.

1.6 CONVENTION DE REMUNERATION COMPLEMENTAIRE DE TRESORERIE

Durant le premier semestre 2009, CIF Euromortgage a conclu avec la 3CIF un certain nombre d'opérations : prêts à terme, prises en pension, souscriptions de certificats de dépôts d'une durée maximum d'un mois compte tenu du niveau de notation de la 3CIF. Rémunérées sur la base des placements à un mois, mais renouvelées régulièrement à leur échéance, ces opérations ont permis à la 3CIF de disposer de ressources stables sur l'ensemble du semestre. Afin de permettre à CIF Euromortgage d'obtenir une rémunération plus conforme à la durée réelle de ces placements auprès de la 3CIF et de limiter le gap entre le coût des ressources qu'elle a levées au cours du semestre et celui de ses placements auprès de la 3CIF, les deux établissements ont conclu une convention de rémunération complémentaire au titre des liquidités que CIF Euromortgage a mis et maintiendra à la disposition de la 3CIF durant l'exercice 2009 dans le cadre des opérations à court terme conclues entre les Parties. Au 30/06/2009, le complément de rémunération s'est élevé à 11,31 millions d'euros.

II -PRINCIPES ET METHODES DE PRESENTATION

2.1 PRINCIPES GENERAUX

La présentation retenue pour le bilan et le compte de résultat est conforme au règlement n° 2000-03 du CRC relatif aux documents de synthèse sociaux.

Les comptes arrêtés au 30 juin 2009 sont conformes aux règles et procédures en vigueur qui sont appliquées avec sincérité, permettant de refléter une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité dans une perspective de continuité d'activité. La cohérence des informations comptables au cours des périodes successives implique la permanence dans l'application des règles et procédures.

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la Banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés *pro rata temporis* en respectant le principe de spécialisation des exercices. Toutefois, lorsque la partie de la trésorerie liée aux opérations d'intermédiation gérée par la salle des marchés en incluant des instruments dérivés présente une perte potentielle sur la position nette globale en date d'arrêté, une provision pour risques et charges est constituée.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle de l'inscription à la valeur nominale.

Lorsque les marchés sur lesquels sont conclus ces instruments ne présentent pas une liquidité suffisante, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle.

2.2 PRÉSENTATION DES COMPTES

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros avec un comparatif avec les arrêtés au 31 décembre des deux dernières années précédentes.

2.3 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Les données chiffrées mentionnées dans les notes sont exprimées en milliers d'euros (sauf mention particulière).

III -PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent résultent de l'application à compter du 1er juillet 2008 du règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, afférent aux transferts de titres hors de la catégorie "titres de transaction" et hors de la catégorie "titres de placement" modifiant le règlement CRB 90-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. En 2008, la Caisse Centrale a utilisé la faculté offerte par ce règlement. Le périmètre et les conditions de son application ont été décrites en note 1. 2.

3.1 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre.

Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quelle que soit la nature de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les prêts consentis signés mais non encore versés sont enregistrés en hors bilan dans la catégorie : Engagements de financement.

Le règlement 2002-03 du CRC (et l'avis 2002-04 du CNC), relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF, est appliqué à la Caisse Centrale depuis le 1^{er} janvier 2003. Ce texte conduit à présenter sur une ligne spécifique les encours restructurés à des conditions hors marché d'une part, et à déclasser les encours douteux présentant un risque avéré, présumé par une ancienneté de plus d'un an en encours douteux compromis d'autre part.

3.2 NATURES DE DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

A) Dépréciations individualisées sur activité de crédit

- Dépréciations en capital

Lorsqu'il survient un risque de non recouvrement partiel ou total des créances, ou de non tenue des engagements des débiteurs, des dépréciations sont dotées au compte de résultat, au poste : *Coût du risque*.

Ces dépréciations sont déterminées sur la base d'examen réguliers, dossier par dossier et, en tenant compte de l'analyse du risque et des garanties disponibles.

- Dépréciations des intérêts

Une dépréciation est constituée en minoration des comptes d'intérêts à hauteur des intérêts courus et échus des prêts faisant l'objet d'une procédure judiciaire. Si ces intérêts viennent à être payés, ils sont enregistrés dans cette rubrique lors de leur encaissement.

Les intérêts concernant des clients pour lesquels des échéances restent impayées pendant plus de trois mois ou le cas échéant six pour l'immobilier sont dépréciés pour leur totalité en minoration des comptes d'intérêts dans lesquels ils ont été enregistrés initialement.

Par contagion, l'encours en capital de ces clients est classé en créances douteuses même si l'analyse du risque ne conduit pas à déprécier le risque en capital.

Le règlement 2002-03 du CRC modifié par le règlement 2005-03, qui impose le calcul actuariel des dépréciations pour risques de crédits avérés, est appliqué à la Caisse Centrale depuis le 1^{er} janvier 2005. Par ailleurs, dans un but d'harmonisation entre les normes françaises et les normes IFRS, le Groupe CIFD a choisi de comptabiliser les intérêts sur encours douteux compromis dès l'exercice 2005.

B) Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

Pour compléter la couverture générale de ses risques et principalement l'évolution des « spreads » de contrepartie, la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France a constitué un fonds pour risques bancaires généraux qui a supporté l'impôt. Au 31 décembre 2008 ce fonds atteignait 10 672 K€ et a été repris au 30 juin 2009.

C) Provision Retraite

Une provision est constituée pour couvrir les charges liées aux indemnités de départ en retraite du personnel. La Caisse Centrale doit en effet faire face à certains engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite des salariés en activités, selon les modalités fixées par la Convention Collective qui lui est applicable et conformément à la loi portant réforme des retraites du 21 août 2003, selon laquelle la mise à la retraite ne peut être prononcée qu'à la condition que le salarié concerné ait atteint son âge de départ à la retraite, indépendamment du nombre de trimestres cotisés. A ce titre, ont été provisionnées dans les comptes les indemnités de départ en retraite dues à l'ensemble du personnel, qui s'élèvent à 17 411€ au 30 juin 2009.

3.3 CRÉANCES, DETTES ET ENGAGEMENTS LIBELLÉS EN DEVISES

Les créances, dettes et engagements de hors bilan sont convertis aux cours de change officiels en vigueur à la date d'arrêté des comptes. La différence de change est directement inscrite en résultat.

3.4 PORTEFEUILLE-TITRES

La Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France a appliqué, les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres modifié par le règlement n° 95-04 du 21 juillet 1995 du Comité de la réglementation bancaire et les règlements n° 2000-02 du 4 juillet 2000, n° 2002-01 du 12 décembre 2002, n° 2005-01 du 3 novembre 2005, n° 2008-07 du 3 avril 2008 et n° 2008-17 du 10 décembre 2008 du Comité de la réglementation comptable dans les comptes au 30 juin 2009.

Selon les dispositions du règlement CRC n° 2000-02, les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les règles sont applicables quel que soit le support juridique utilisé (action, obligation, bon du trésor, certificat de dépôt, billet à ordre négociable, titre de créance négociable, etc ...) et sont fonction de la finalité des opérations.

- **Titres de transaction :**

Il s'agit des titres acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance et qui sont négociables sur des marchés dont la liquidité est assurée.

Les titres sont comptabilisés au prix de transaction (frais et, le cas échéant, intérêts courus compris). A chaque date d'arrêté comptable, ils sont évalués en valeur de marché et le solde global des écarts d'évaluation est porté au compte de résultat en charges ou en produits. S'ils viennent à être détenus plus de 6 mois, ils sont transférés en titres de placement au prix de marché du jour de reclassement.

La Caisse centrale ne détient aucune position en portefeuille de titres de transaction.

- **Titres de placement :**

Ces titres sont acquis avec une intention de détention supérieure à 6 mois ; ils sont évalués individuellement à la clôture de l'exercice au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur estimative. Les moins-values latentes sont constatées par voie de dépréciations, tandis que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition, coupons courus exclus, et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

Les titres de placement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges, comme le permet le règlement CRBF 90-01 modifié par le CRC 2008-07.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique : Revenus des titres à revenu variable.

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode « premier entré, premier sorti ».

Les plus-values et moins-values de cession, de même que les dépréciations de titres dotées ou reprises sont enregistrées dans la rubrique : Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés.

Certains titres de placement sont utilisés comme instruments de couverture. Par analogie aux dispositions de l'article 5 du règlement n°88-02 du 27 mars 1988 du CRBF, la plus ou moins-value réalisée sur ces titres au dénouement de l'opération de couverture est rapportée au compte de résultat de manière symétrique à la comptabilisation des produits ou des charges de l'élément ou du groupe d'éléments couvert, sur la durée résiduelle de cet élément ou des éléments constituant le groupe couvert.

- **Titres de l'activité de portefeuille :**

Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif, d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice.

C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée par référence au cours de Bourse sur une période suffisamment longue.

- **Titres d'investissement :**

Les titres d'investissement correspondent à des titres à revenu fixe que la société a acquis avec l'intention de les détenir de façon durable et font l'objet soit d'un financement spécifique soit d'une couverture adéquate en matière de risque de taux. Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupons courus exclus, et l'écart éventuel entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à leur date de remboursement.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges, comme le permet le règlement CRBF 90-01 modifié par le CRC 2008-07.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique : *Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe*.

Conformément à la réglementation, les titres d'investissement ne sont pas dépréciés à hauteur des moins-values latentes sauf s'il est prévu de céder ces titres à brève échéance ; dans ce cas la dépréciation couvre un risque de marché et est dotée en *Résultat sur actifs immobilisés* ou s'il existe un risque de défaillance de la contrepartie auquel cas la dépréciation est classée en *coût du risque*.

- **Autres titres détenus à long terme**

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées que le groupe entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les titres détenus à long terme sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée selon la valeur de marché la plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable.

L'actif net réévalué et le cas échéant consolidé est retenu pour les titres non cotés.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique : *Revenus des titres à revenu variable*.

- **Titres de participation et parts dans les entreprises liées**

Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement de ses activités.

Les titres de participation sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage. La valeur d'usage des titres cotés est principalement déterminée en fonction d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. La valeur d'usage des titres non cotés est égale à l'actif net réévalué.

Les plus ou moins-values de cession, et les mouvements de dépréciations, sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique : *Gains nets sur actifs immobilisés*.

Les dividendes sont enregistrés dans la rubrique : Revenus des titres à revenu variable.

- **Méthode de valorisation des titres acquis :**

De manière générale, la valeur de marché des titres acquis est déterminée de manière automatique à partir de cotations fournies par plusieurs contributeurs.

Le dernier cours coté disponible est retenu sous condition de volumétrie minimale afin de ne retenir pour valoriser les titres que des cours significatifs.

A titre exceptionnel des cours manuels peuvent être retenus.

Si le cas échéant aucun cours coté n'est disponible, la valorisation du titre sera déterminée à partir de la saisie manuelle d'un échéancier de flux.

3.5 IMMOBILISATIONS ET CHARGES DIFFERÉES OU À ÉTALER

Le règlement 2002-10 du CRC, complété par les règlements 2003-07 et 2004-06, par l'avis 2004-15 du CNC ainsi que les avis du comité d'urgence 2003-E et F 2005-D, est appliqué aux comptes relatifs aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005. Le groupe CIFI a opté pour la méthode du coût amorti et la comptabilisation de ses immeubles par composants. Leur évaluation est réalisée à chaque clôture des comptes et à chaque situation intermédiaire par des tests de dépréciation, les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité des immobilisations.

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition T.V.A. non récupérable incluse.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire et sur les durées suivantes :

- Logiciels 3 ans à 8 ans
- Matériel de bureau 5 ans
- Matériel informatique 3 ans
- Matériel de transport 5 ans
- Mobilier (sauf meubles anciens) 10 ans
- Mobilier : meubles anciens non amortissable
- Œuvres d'art non amortissable
- Agencements de locaux 10 ans
- Installations téléphoniques 5 ans
- Installations générales techniques 15 ans
- Agencement salles de coffre 20 ans

Par ailleurs, l'avis N°2004-15 du CNC relatif au traitement des charges différées ou à étaler est appliqué depuis le 1^{er} janvier 2005.

3.6 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

3.7 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires, ainsi que les frais d'émission, sont désormais amortis de manière actuarielle sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique : *Emprunts obligataires et autres titres à revenu fixe*.

3.8 DETTES SUBORDONNÉES

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

3.9 INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME FERMES ET CONDITIONNELS

Le montant notionnel de ces instruments est inscrit au hors bilan à des fins de suivis interne et réglementaire mais ne figure pas parmi les engagements de hors bilan publié.

L'information concernant ces instruments est disponible dans les notes annexes.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon les instruments et les intentions d'origine (opérations de couverture ou de marché) :

A) Opérations d'échange de taux :

Ces opérations sont réalisées selon quatre finalités :

- Micro couverture (couverture affectée)
- Macro couverture (gestion globale de bilan)
- Positions spéculatives
- Gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction

Les deux premières catégories sont assimilées, au niveau du compte de résultat, à des opérations de prêts ou d'emprunts et les montants perçus ou payés sont incorporés *prorata temporis* dans le compte de résultat.

Le traitement comptable des positions spéculatives est identique pour les intérêts mais les moins-values latentes constatées en date d'arrêt par rapport à la valeur de marché des contrats sont enregistrées en résultat par voie de provision, contrairement aux opérations de couverture.

La Caisse Centrale n'a aucune position spéculative.

La dernière catégorie fait l'objet d'une évaluation instrument par instrument à la valeur du marché. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat. L'évaluation est corrigée des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des charges de gestion futures afférentes aux contrats.

La Caisse Centrale ne fait pas de gestion spécialisée de portefeuille de transaction.

B) Opérations d'échange de devises

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les opérations de change à terme de couverture font l'objet d'un enregistrement *prorata temporis* en compte de résultat soit sous forme de report et déport lorsqu'elles sont réalisées dans le cadre de l'activité commerciale, soit sous forme d'intérêts courus lorsqu'elles ont vocation à couvrir des actifs ou des passifs à long terme en devises.

C) Options (taux, change, actions) et contrats à terme

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture affectée des autres contrats.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert.

Dans le cas des autres opérations de marché, les positions sur une classe d'options ou de contrats à terme sont revalorisées en date de situation. S'il s'agit de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé, les variations de valeur de la position sont directement inscrites en compte de résultat. S'il s'agit de produits traités sur des marchés de gré à gré, seule une éventuelle décote constatée sur la position est enregistrée en résultat par voie de dépréciation sur instruments financiers, les produits latents n'étant pas comptabilisés.

Les primes payées ou reçues pour les options sont rapportées au compte de résultat au prorata des capitaux restants dus des notionnels.

La Caisse Centrale a classé l'ensemble de ses opérations optionnelles et contrats à terme en couverture affectée.

Conformément au règlement n°2004-16 du CRC relatif aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers, la Caisse Centrale a indiqué au niveau de ses annexes et pour chaque catégorie d'instruments les plus ou moins-values au 30 juin 2009.

D) Méthode de valorisation des instruments financiers à terme :

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion des positions.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

Les instruments cotés sur un marché actif, la juste valeur est le cours acheteur à la date d'évaluation pour un actif détenu et le cours vendeur pour un actif destiné à être acheté. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, le groupe estime la juste valeur en utilisant une technique de valorisation. Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale s'il en existe, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

3.10 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %, les plus-values à long terme étant imposées à 15 %. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33 1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme.

Une contribution de 3,3 % a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2000.

La Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune des périodes. L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges.

Depuis le 01 janvier 2006, la Caisse Centrale Crédit Immobilier de France est entrée dans le périmètre d'intégration fiscale de CIFD.

4 - SOLIDARITE FINANCIERE DU GROUPE CIFD

Dans le cadre du contrat de solidarité financière du groupe Crédit Immobilier de France, CIFD s'est engagée à répondre à toute demande du Gouverneur de la Banque de France, de fournir à ses filiales financières le soutien financier nécessaire, afin de garantir la liquidité et la solvabilité de celles-ci.

Dans ce but, chacune des filiales, dont la Caisse Centrale et à l'exclusion de CIF Euromortgage, s'est elle-même engagée à répondre à première demande de CIFD, dans la limite de ses fonds propres, à tout appel de fonds nécessaire, destiné à préserver la liquidité et/ou la solvabilité d'une entité du groupe.

5. NOTES SUR LES POSTES

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

1. CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

ACTIF	30/06/2009	31/12/2008	31/12/2007	PASSIF	30/06/2009	31/12/2008	31/12/2007
Créances à vue	403 251	196 077	191 075	Dettes à vue	1 014 310	987 633	152 572
comptes ordinaires	137 946	9 021	190 927	comptes ordinaires	242 269	402 464	152 257
prêts et pension au jour le jour	265 305	187 056	148	emprunts au jour le jour	772 041	585 169	315
titres reçus en pension livrée	0	0	0	titres donnés en pension livrée	0	0	0
valeurs non imputées	0	0	0	autres sommes dues	0	0	0
Créances à terme	10 506 076	12 310 666	12 209 440	Dettes à terme	5 445 961	4 121 726	2 104 909
prêts à terme	10 504 550	10 301 790	12 200 562	emprunts à terme	3 945 721	3 120 488	1 267 515
titres reçus en pension livrée	0	0	0	titres donnés en pension livrée	1 500 240	1 001 238	837 394
valeurs non imputées	0	7 347	7 347				
prêts participatifs	0	0	0				
autres prêts subordonnés	1 526	1 529	1 531				
TOTAL	10 909 327	10 506 743	12 400 515	TOTAL	6 460 271	5 109 359	2 257 481
<i>dont créances rattachées</i>	<i>25 987</i>	<i>37 719</i>	<i>40 136</i>	<i>dont dettes rattachées</i>	<i>5 095</i>	<i>14 018</i>	<i>4 700</i>

Au 30/06/2009, la Caisse Centrale n'a constaté aucune créance restructurée ni de douteux compromis relatifs à ses créances sur établissements de crédit, au sens du règlement 2002-03 du CRC.

Elle n'a constitué à ce jour aucune dépréciation enregistrée à l'actif du bilan au titre de son activité de prêt interbancaire et vis à vis du réseau du Crédit Immobilier de France

2. OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

ACTIF	30/06/2009	31/12/2008	31/12/2007	PASSIF	30/06/2009	31/12/2008	31/12/2007
Créances commerciales	0	0	0	Comptes d'épargne à régime spécial	0	0	0
Autres concours à la clientèle	1 178 176	1 030 500	580 374	à vue	0	0	0
crédits à l'exportation	0	0	0	à terme	0	0	0
crédits de trésorerie	5 974	5 833	6 076				
crédits à l'équipement	0	0	0	Autres dettes	54 429	32 125	4 237
crédits à l'habitat	0	0	0				
prêts participatifs	3 887	3 887	3 887	à vue	54 429	32 125	4 237
autres prêts subordonnés	0	0	0	titres donnés en pension livrée	0	0	0
titres reçus en pension livrée	0	0	0	autres dettes à vue	0	0	0
prêts à la clientèle financière	1 132 627	980 658	545 990				
autres concours à la clientèle	35 688	39 882	24 421				
Comptes ordinaires débiteurs	22 529	27 562	10 069	à terme	416 577	376 590	19 535
Créances douteuses sur la clientèle	2 169	2 169	2 169				
Opérations d'affacturage	0	0	0	titres donnés en pension livrée	17 175	16 814	19 535
Dépréciation créances douteuses	-223	-223	-223	autres dettes à terme	399 402	359 776	0
TOTAL	1 202 651	1 059 769	592 389	TOTAL	471 006	408 715	23 772
<i>dont créances rattachées</i>	<i>2 600</i>	<i>6 921</i>	<i>2 521</i>	<i>dont dettes rattachées</i>	<i>7 879</i>	<i>7 543</i>	<i>7 952</i>

Au 30/06/2009, la Caisse Centrale n'a constaté aucune créance restructurée ni de douteux compromis relatifs à ses créances sur la clientèle, au sens du règlement 2002-03 du CRC.

Parmi les « créances sur la clientèle » figurent principalement :

- Un prêt consenti à l'Union Economique et Sociale pour le Logement (U.E.S.L) qui représente les organismes collecteurs du 1% Logement.
- Des prêts consentis à des S.A. d'H.L.M pour 5 652 615 euros.

Le prêt consenti à l'ADIE est classé en créances douteuses. La quote-part susceptible de ne pas être recouvrée est dépréciée à 100% et s'élève à 223 K€.

3. Portefeuille TITRES

	Effets publics & valeurs assimilées	Obligations & autres titres à revenu fixe	Actions & autres titres à revenu variable	TOTAL
Titres de transaction	0	0	0	0
Titres de placement	676 888	368 576	678	1 046 142
Titres d'investissement (1)	17 175	4 382 574	0	4399 749
Titres de l'activité de portefeuille	0	0	0	0
TOTAL	694 063	4 751 150	678	5 445 891
<i>dont créances rattachées</i>	13 360	14 397	0	27 757
<i>dont surcotes/décotes sur titres de placement</i>	1 374	-260	0	1 114
<i>dont surcotes/décotes sur titres d'investissement</i>	0	0	0	0
<i>dont titres prêtés</i>	0	0	0	0
<i>dont titres donnés en pension livrés (nominal +/-S/D)</i>	17 175		0	
<i>dont titres cotés</i>		4 727 863	0	
<i>dont titres émis par des organismes publics</i>	680 703	0		
<i>dont titres participatifs</i>		0		
<i>dont autres titres subordonnés</i>		0		

Le portefeuille de titres de placement classé dans la catégorie « obligations et autres titres à revenu fixe » est composé de RMBS et obligations diverses.

Le poste « Actions et autres titres à revenu variable » se compose exclusivement d'actions.

Les titres de placement privés sont dépréciés à hauteur des moins-values latentes, soit 14 989 K€ au 30 juin 2009.

Les titres d'investissement transférés des titres de placement en début d'exercice sont provisionnés à hauteur de 20 993 K€ au 30 juin 2009. Cette provision est reprise sur la durée résiduelle des titres. Leur encours est de 1 631 878 K€. D'autre part, les parts de fonds communs de créances immobilières sur des particuliers sont classées au 30 juin 2009 en titres d'investissement pour un montant de 2 739 639 K€

(1) La valorisation de l'ensemble du portefeuille des Titres d'Investissement est de 4 211 292 K€ en sachant que les Parts de CIF Assets sont valorisées au pair.

4. ACTIF IMMOBILISE

	BRUT 31/12/2008	ACQUISITIONS ou TRANSFERT	CESSIONS ou REMBOURSEMENTS ou Impact taux de change	BRUT 30/06/2009	DEPRECIATIONS AMORT	NET 30/06/2009
Titres de participation et parts sur entreprises liées	6 398	0	0	6 398	2 613	3 785
Immobilisations incorporelles	1 708	0	0	1 708	1 442	266
Immobilisations corporelles	189	0	0	189	189	0
TOTAL	8 295	0	0	8 295	4 244	4 051

Aucun mouvement n'a été enregistré au cours du premier semestre 2009

4.1 Tableau des filiales et participations

Dénomination	Forme juridique	Capitaux propres	Capital	% détenu	Valeur brute	Valeur nette	Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	PNB ou C.A	Dividendes Perçus en 2008	Résultat du dernier exercice clos	Date de clôture
A FILIALES ET PARTICIPATIONS					6 351	3 846						
A.1 FILIALES ET PARTICIPATIONS (+50%)												
A.2 PARTICIPATIONS (10 à 50%)												
CIF Services	GIE	-1 107	2	15%	<1	<1	5 709	0	12 400	0	-652	30/06/2009
GIE I-CIF	GIE	12 117	20 000	31.75%	6 350	3 847	20 668	0	17 242	0	--1 477	30/06/2009
B FILIALES ET PART. NON REPRISES EN A					46	46	6 807					
B.1 FILIALES NON REPRISES EN A												
a. filiales françaises												
b. filiales étrangères												
B.2 PARTICIPATIONS NON REPRISES EN A												
a. filiales françaises					1	1				0		
b. filiales étrangères					45	45				0		
TOTAL					6 397	3 892	0	0		0		

4.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	MONTANT BRUT	DEPRECIATIONS & AMORT	MONTANT NET
Frais d'établissement			
- frais de constitution			
- frais de premier établissement			
- frais d'augmentation de capital & opérations diverses			
Frais de recherche et développement			
- travaux de recherche fondamentale			
- recherche appliquée			
- développement expérimental			
Fonds commercial			
Certificat d'association FGD	266	0	266
Autres	1 442	-1 442	0
TOTAL	1 708	-1 442	266

4.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	MONTANT BRUT	DEPRECIATIONS & AMORT	MONTANT NET
Agencements et installations			0
Matériel de Bureau et informatique			0
Mobilier de bureau	189	-189	0
Matériel de transport			0
TOTAL	189	-189	0

5. AUTRES ACTIFS

	30/06/2009	31/12/2008	31/12/2007
Instruments conditionnels achetés	86 087	94 086	105 920
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0	0	0
Créances relatives au report en arrière des déficits	0	0	0
Autres débiteurs divers	4 123	5 428	11 915
Stocks et emplois divers	0	0	0
Autres actifs divers	1 024 132	934 630	56 240
Créances douteuses nettes	221	221	221
Créances rattachées	142	281	16
Dépréciation créances douteuses	-221	-221	-221
TOTAL	1 114 484	1 034 425	174 091

Les opérations retracées sur la ligne « Autres actifs divers » correspondent à des opérations de dépôt d'espèces avec certaines contreparties de marché avec lesquelles la 3CIF a signé des conventions dites de « cash collateral ». Ces conventions permettent de favoriser le développement des opérations traitées tout en limitant le niveau des risques réciproques des deux parties. Les créances douteuses sont relatives à des taxes étrangères retenues à la source au cours d'exercices antérieurs. Elles sont intégralement dépréciées.

6. COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

	30/06/2009	31/12/2008	31/12/2007
- Comptes d'encaissement	0	0	0
- Comptes d'ajustement	0	0	0
- Comptes d'écart (1)	25 194	26 973	33 524
- Pertes Potentielles	0	0	0
- Pertes sur instruments de couverture (2)	20 670	24 745	39 457
- Primes des titres à revenu fixe - Obligations	16 879	8 924	3 202
- Charges à répartir	14 984	4 725	3 213
- Charges constatées d'avance	10 148	16 290	25 509
- Produits à recevoir (3)	445 034	356 217	334 701
- Divers	0	0	1
TOTAL ACTIF	532 909	437 874	439 607

(1) Il s'agit principalement du solde des pertes sur OAT utilisés comme instruments de couverture, classés, avant leur cession, en titres de placement.

(2) Ce solde représente le cumul des soultes sur swaps perdantes après étalement de la période.

(3) Il s'agit principalement des intérêts courus non échus sur swaps

Le montant non amorti des primes de remboursement sur titres émis est nul.

7. DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

	30/06/2009	31/12/2008	31/12/2007
Bons de caisse	0	0	0
Titres du marché interbancaires & T.C.N	7 573 852	8 720 007	8 890 338
Emprunts obligataires	3 589 515	3 471 451	4 336 375
Autres dettes représentées par un titre	0	0	0
TOTAL	11 163 367	12 191 458	13 226 713
dont dettes rattachées	81 696	163 407	203 664

Devise d'émission	DEV	En milliers de devises			En milliers d'Euros
		Montant au 31/12/2008	Emissions /réescompte	Échéance/ Rachat /réescompte	Montant au 30/06/2009
TCN EMIS	EUR	7 931 619		758 159	7 173 460
TCN EMIS	GBP	172 150		150 000	25 995
TCN EMIS	HKD	310 000			310 000
TCN EMIS	JPY	37 000 000		17 000 000	20 000 000
TCN EMIS	USD	119 000		20 000	109 000
TCN EMIS	PLN	60 000			60 000
TCN EMIS	CZK	3 161 046		1 314 023	1 847 023
TCN EMIS	CHF	0			0
TCN EMIS					7 537 304
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	EUR	3 096 210	311 899		3 407 109
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	JPY	35 300 000		35 300 000	0
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	USD				194 000 000
EMPRUNTS OBLIGATAIRES					3 544 367
Total des valeurs nominales					11 081 671
Dettes Rattachées					81 696
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE					11 163 367

8. AUTRES PASSIFS

	30/06/2009	31/12/2008	31/12/2007
Instruments conditionnels vendus	84 447	91 123	98 349
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0	0	0
Dettes de titres empruntés	0	0	0
Créditeurs divers	1 010	6 148	3 404
Autres passifs divers	29 320	39 350	154 440
Dettes rattachées	3	15	121
TOTAL	114 780	136 636	256 314

Les opérations retracées sur la ligne « autres passifs divers » correspondent à des opérations de dépôt d'espèces avec certaines contreparties de marché avec lesquelles la 3CIF a signé des conventions dites de « cash collateral ». Ces conventions permettent de favoriser le développement des opérations traitées tout en limitant le niveau des risques réciproques des deux parties.

9. COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

	30/06/2009	31/12/2008	31/12/2007
- Comptes d'encaissement	0	0	0
- Comptes d'ajustement (1)	13 169	5 744	133 665
- Comptes d'écart (2)	39 089	42 395	50 780
- Gains Potentiels	0	0	0
- Gains sur instruments de couverture (3)	98 268	99 057	120 767
- Produits constatés d'avance (4)	7 497	9 828	13 533
- Charges à payer (5)	647 218	432 170	299 926
- Divers (6)	143	0	0
TOTAL PASSIF	805 384	589 194	618 891

- (1) Il s'agit de l'écart technique hors bilan.
- (2) Le solde représente le cumul des gains sur OAT utilisés comme instruments de couverture.
- (3) Ce solde correspond à hauteur de 94 778K€ au sdde des soultes de swaps gagnantes, après étalement de la période.
- (4) Dont solde restant à étaler de :
 - frais de remboursement anticipé 5 671 K€,
 - primes de couverture : 1 101 K€
 - primes d'émission / titres à revenu fixe : 725 K€
- (5) Il s'agit principalement des intérêts courus non échus sur swaps.
- (6) La provision sur marge a été reprise au 31 Décembre 2007.

10. PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

MOUVEMENTS DES DEPRECIATIONS ET PROVISIONS						
	CLOTURE 31/12/2008	DOTATIONS	REPRISES		AUTRES MOUVEMENTS	CLOTURE 30/06/2009
			UTILISEES	NON UTILISEES		
PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREANCES INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF						
- Effets publics et assimilés	1 520	7 370				8 890
- Créances sur établissements de crédit	0					0
- Créances sur la clientèle	223					223
- Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable : placement	4 843	3 462		2 207		6 098
- Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable : investissement	23 097			2 104		20 993
- Titres de participations, parts dans les entreprises liées	2 050	563				2 613
- Immobilisations incorporelles et corporelles	0					0
- Actions propres	0					0
- Autres actifs	221					221
TOTAL	31 954	11 395		4 311		39 038
- dont provisions constituées au titre du risque pays	0	0	0	0	0	
			UTILISEES	NON UTILISEES		
AUTRES PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF						
- provisions pour risque d'exécution des engagements par signature	0					0
- provisions pour risque pays	0					0
- provisions pour risque sur opérations de promotion immobilière	0					0
- provisions pour charges de retraite	20			2		18
- autres provisions pour risques et charges	0					0
- dont provisions pour restructuration	0					0
- dont provisions pour situation nette de participations (1)	68	103				171
- dont provisions pour impôts	17		17			0
- dont provisions pour litige	0					0
- dont autres provisions pour risques et charges	0					0
	105	103	17	2		189

(1) la variation de la dépréciation sur situation nette a été calculée sur la base de comptes provisoires des GIE

11. Dettes subordonnées : DEPOTS DE GARANTIE A CARACTERE MUTUEL

L'évolution de ce poste est retracée dans le tableau suivant :

Postes	Solde au 31 Décembre 2008	Augmentations	Diminutions	Solde au 30 juin 2009
Fonds de capitalisation	65 864			65 864

Le Fonds de Capitalisation est alimenté par une participation des emprunteurs calculée au prorata des concours à moyen et long terme mis à leur disposition par la Caisse Centrale. Cette participation est de 1 à 2 % du montant nominal des prêts mis en place selon la durée des concours alloués.

Le fonds appartient aux emprunteurs. Il est toutefois destiné à être converti en capitaux permanents sous forme d'augmentations de capital ou de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (T.S.D.I.) au rythme et dans les conditions proposées à l'Assemblée Générale de la Caisse Centrale par le Conseil d'Administration.

12. FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

Au 31 décembre 2008, le fonds pour risques bancaires généraux était de 10 672 K€ et a été repris au 30 juin 2009.

13. CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION DU RESULTAT (ET HORS FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX)

Postes	Solde au 31 décembre 2008	Augmentations	Diminutions	Solde au 30 juin 2009	Projet d'affectation du résultat 2009
Capital	117 014			117 014	
Primes d'émission	52 226			52 226	
Réserve légale	6 593			6 593	
Réserve réglementée	0			0	
Provisions réglementées	10 965			10 965	
Réserves ordinaires	5 858			5 858	
Report à nouveau	18 250	2		18 252	1 409
Résultat	8 973		-8 973	1409	-1 409
Total	219 879	2	-8 973	212 317	0
Distribution de dividendes					0
Nombre d'actions émises	764 797			764 797	
Valeur nominale en Euro	153			153	

Le capital social de la Caisse est composé au 30 juin 2009 de 764 797 actions d'une valeur nominale de 153 euros. Il est détenu à 99,89% par Crédit Immobilier de France Développement.

INFORMATIONS SUR LES POSTES D'ENGAGEMENTS HORS-BILAN
14. HORS BILAN HORS I.F.A.T. (Instruments Financiers A Terme)

	30/06/2009	31/12/2008	31/12/2007
Engagements donnés (1)			
Engagements de financement	3 906 471	858 366	193 263
Engagements en faveur d'établissements de crédit	3 369 000	461 017	0
Engagements en faveur de la clientèle	537 471	397 350	193 263
Engagements de garantie	1 986 610	1 910 232	1 027 701
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	1 985 087	1 908 709	1 019 388
Engagements d'ordre de la clientèle	1 523	1 523	8 313
Engagements sur titres	8 208	14 000	43 719
Titres acquis avec faculté de rachat reprise			
Autres engagements donnés	8 208	14 000	43 719
Autres engagements donnés			
Opérations de promotion			
Opérations de change			
Autres			
Engagements reçus			
Engagements de Financement	1 260 000	260 000	160 000
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 260 000	260 000	160 000
Engagements reçus de la clientèle			
Engagements de Garantie	5 653	5 681	5 919
Engagements reçus d'établissements de crédit	5 653	5 681	5 919
Engagements sur Titres			
Titres vendus avec faculté de rachat reprise			
Autres engagements reçus			
Autres engagements reçus			
Opérations de promotion			
Opérations de change			
Autres			
Engagements douteux			
Engagement de retraite			

(1) Dont : Engagements donnés / Entreprises liées :	30/06/2009	31/12/2008	31/12/2007
Engagements de financement	3 759 850	849 395	193 263
Engagements de garantie	1 973 32	792	910

15. INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET OPERATIONS DE CHANGE A TERME	30/06/2009			31/12/2008	31/12/2007
	opérations de couverture	opérations de gestion de position	Total	Total	Total
Opérations de taux	172 319 318		172 319 318	178 772 765	165 033 991
<i>Sur marchés organisés</i>					
opérations fermes					
accords de taux futurs					
opérations conditionnelles					
options					
<i>De gré à gré</i>	172 319 318		172 319 318	178 772 765	165 033 991
opérations fermes	161 824 726		161 824 726	167 003 038	152 167 316
swaps	158 123 726		158 123 726	163 234 038	149 952 116
accords de taux futurs	3 701 000		3 701 000	3 769 000	2 215 200
autres contrats à terme					
opérations conditionnelles	10 494 592		10 494 592	11 769 727	12 866 675
options	86 760		86 760	104 427	107 745
contrat de taux plafond et plancher	10 407 832		10 407 832	11 665 300	12 758 930
<i>Dont : Instruments conditionnels achetés</i>	5 206 008		5 206 008	5 819 554	6 368 568
<i>Dont : Instruments conditionnels vendus</i>	5 201 824		5 201 824	5 845 746	5 390 362
Opérations de change	520 183		520 183	1 223 297	1 297 870
<i>Sur marchés organisés</i>					
opérations fermes					
accords de taux futurs					
opérations conditionnelles					
options					
<i>De gré à gré</i>	520 183		520 183	1 223 297	1 297 870
opérations fermes					
swaps financiers et swaps de change	520 183		520 183	1 223 297	1 297 870
accords de taux futurs					
autres contrats à terme					
opérations conditionnelles					
options					
contrat de taux plafond et plancher					
Autres opérations					
<i>Sur marchés organisés</i>					
opérations fermes					
accords de taux futurs					
opérations conditionnelles					
options					
<i>De gré à gré</i>					
opérations fermes					
swaps					
accords de taux futurs					
Autres contrats à terme					
opérations conditionnelles					
options					
contrat de taux plafond et plancher					

VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET OPERATIONS DE CHANGE A TERME	30/06/2009		31/12/2008		31/12/2007	
	Opérations de couverture		Opérations de couverture		Opérations de couverture	
	Nominal	Valorisation	Nominal	Valorisation	Nominal	Valorisation
Swaps de taux	158 123 726	-154 677	163 234 038	-278 260	149 952 116	68 990
Accords de taux futurs	3 701 000	166	3 769 000	138	2 215 200	-20
Options	86 760	-1 106	104 427	-2 467	107 745	-1 304
Contrats de taux plafond et plancher	10 407 832	1 393	11 665 300	-1 593	12 758 930	
Cross Currency Swaps	520 183	-13 080	1 223 297	-14 872	1 297 870	-134 178
Swaps de change						
TOTAL	172 839 501	-167 304	179 996 062	-297 054	166 331 861	-66 512

La juste valeur des instruments est déterminée par applications de modèles et techniques d'évaluation.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

16. INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES			
	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2008
Etablissement de crédit	876 464	2 000 329	911 900
Clientèle	252 055	62 629	29 897
Obligations et autres titres à revenu fixe	73 811	182 794	77 423
Autres produits assimilés		211	211
TOTAL	1 202 330	2 245 963	1 019 429

17. INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2008
Etablissement de crédit	- 960 738	- 1 443 596	-658 899
Clientèle	-44 796	-133 014	-47 851
Obligations et autres titres à revenu fixe	-194 669	-644 242	-300 542
Dettes subordonnées	-43	-32	-145
Autres charges assimilées	0	0	0
TOTAL	-1 200 247	-2 220 884	-1 007 437

18. REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE			
	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2008
Revenus des actions et autres titres à revenu variable	0	0	
Revenus des participations & autres titres LT	0	156	144
Revenus des parts dans entreprises liées	0	0	1
TOTAL	0	156	144

19. COMMISSIONS PRODUITS

	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2008
Opérations avec établissements de crédit	114	248	121
Opérations avec la clientèle	0	1	1
Opérations sur titres	0	0	0
Opérations de change	0	0	0
Opérations sur instruments financiers à terme	0	0	0
Prestations de services financiers	1 057	1 702	785
Autres commissions	0	0	0
TOTAL	1 171	1 951	907

20. COMMISSIONS CHARGES

	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2008
Opérations avec établissements de crédit	-334	-1 029	-513
Opérations avec la clientèle	0	0	0
Opérations sur titres	-20	-61	-53
Opérations de change	0	0	0
Opérations sur instruments financiers à terme	0	0	0
Prestations de services financiers	-346	-798	-438
Autres commissions	0	0	0
TOTAL	-700	-1 888	-1 004

21. GAIN OU PERTE SUR PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION

	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2008
Opérations sur titres de transaction	0	0	0
Opérations de change	20	-34	8
Opérations sur instruments financiers à terme	0	0	0
TOTAL	20	-34	8

22. GAIN OU PERTE SUR OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2008
Titres de placement	-7 029	-3 230	-6 086
plus et moins-values réalisées	1 594	1 991	467
dotations et reprises sur dépréciation	-8 623	-5 221	-6 553
frais d'acquisition	0	0	0
Titres de l'activité de portefeuille	0	0	0
plus et moins-values réalisées	0	0	0
dotations et reprises sur dépréciation	0	0	0
frais d'acquisition	0	0	0
TOTAL	-7 029	-3 230	-6 086

23. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2008
Activité immobilière	0	0	0
Quote-part des opérations faites en commun	0	0	0
Divers (1)	260	58	57
TOTAL	260	58	57

(1) En 2007, Il a été repris le compte de régularisation passif visant à faire converger le taux de marge apparent vers le taux de marge actuarielle sur le portefeuille de prêt. Ce mécanisme, mis en place en 1997 dans le cadre de la politique de refinancement de la 3CIF, repose notamment sur l'adossement de prêts amortissables à taux constant avec une succession d'emprunts In fine dont le coût moyen s'élève progressivement en fonction de la maturité. Les dotations ont eu lieu au cours des années de 1997 à 2002 (sauf en 1998) pour un montant cumulé de 23 M€.

24. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2008
Activité immobilière	0	0	0
Quote-part des opérations faites en commun	0	0	0
Charges refacturées	0	0	0
Divers	-7	-3	-1
TOTAL	-7	-3	-1

25. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION			
	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2008
Frais de personnel	-1 676	-3 498	-1 909
Salaires et traitements	- 972	-2 119	-1 181
Charges sociales	-473	-959	-510
Intéressement et participation	-90	-152	-68
Autres	-142	-285	-153
Dotations et reprises de provisions	1	17	3
Refacturations	0	0	0
Frais administratifs nets	-5 458	-9 316	-5 705
Impôt et taxes	-1 644	-760	-1 538
Services extérieurs	-3 814	-8 556	-4 167
Autres	0	0	0
Dotations et reprises de provisions	0	0	0
Refacturations	635	1 270	635
TOTAL	-6 499	-11 544	-6 979

EFFECTIF			
	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2008
Effectifs salariés	32	32	31
Direction et cadres	27	27	26
Agents de maîtrise	3	3	3
Collaborateurs	2	2	2
Effectifs utilisés	32	32	31

La Caisse Centrale n'a versé aucun jeton de présence aux membres du Conseil d'administration au cours des trois derniers exercices.

Aucune rémunération, avance ni crédit n'a été accordé aux dirigeants et membres du Conseil d'Administration.

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS			
	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2008
Taxe Professionnelle	0	0	0
Honoraires	0	0	0
Charges de personnel	0	0	0
Impôts sur les sociétés	0	0	0
TOTAL	0	0	0

26. VENTILATION DU COÛT DU RISQUE

	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2008
Coût du risque sur établissements de crédit	0	0	0
dotations nettes aux provisions & dépréciations	0	0	0
pertes sur créances irrécouvrables	0	0	0
récupérations sur créances amorties	0	0	0
Coût du risque sur la clientèle	0	-2	0
dotations nettes aux provisions & dépréciations	0	-2	0
pertes sur créances irrécouvrables	0	0	0
récupérations sur créances amorties	0	0	0
coût FGAS	0	0	0
Coût du risque sur portefeuille titres	0	0	0
dotations nettes aux provisions & dépréciations	0	0	0
pertes sur créances irrécouvrables	0	0	0
récupérations sur créances amorties	0	0	0
Coût du risque sur autres opérations	0	0	0
dotations nettes aux provisions & dépréciations	0	0	0
pertes sur créances irrécouvrables	0	0	0
récupérations sur créances amorties	0	0	0
TOTAL	0	-2	0

27. GAIN OU PERTE SUR ACTIFS IMMOBILISES

	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2008
Immobilisations financières	1 438	5 994	2 153
plus et moins values réalisées	0	0	0
dotations et reprises sur dépréciations	1 438	5 994	2 153
Immobilisations incorporelles	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0
TOTAL	1 438	5 994	2 153

28. IMPOTS SUR LES BENEFICES

	base	taux d'imposition apparent	Impôt
Impôt afférant au résultat courant			
taux normal	0	34,31%	0
taux réduit des plus-values à long terme	0	0	0
Impôt afférant au résultat exceptionnel			0
Crédits d'impôt			0
Avoirs fiscaux			0
IS relatif aux exercices antérieurs			0
Rappel d'impôts			0
Charge fiscale de l'exercice			0

La Caisse Centrale est entrée, à compter du 01/01/2006, dans le périmètre d'intégration fiscale de CIFD.

29. VENTILATION SELON LA DUREE RESIDUELLE

VENTILATION SELON LA DUREE RESIDUELLE					
	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
ACTIF (1)	2 602 644	880 579	3 279 976	10 054 999	16 818 198
Créances sur établissements de crédit	2 562 760	603 599	1 827 107	5 889 874	10 883 340
Opérations avec la clientèle	24 884	6 078	390 047	777 096	1 198 105
Obligations et autres titres à revenu fixe	15 000	270 902	1 062 822	3 388 029	4 736 753
PASSIF (2)	7 313 065	4 092 021	5 156 158	1 503 077	18 064 321
Dettes envers les établissements de crédit	4 427 278	1 548 820	85 075	394 003	6 455 176
Opérations avec la clientèle	54 429			408 698	463 127
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées (3)	2 831 358	2 543 201	5 071 083	700 376	11 146 018
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	61 061 482	18 457 793	23 289 902	70 030 323	172 839 500
Opérations de gré à gré	61 061 482	18 457 793	23 289 902	70 030 323	172 839 500
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0	0

(1) créances brutes hors créances rattachées et douteuses

(2) dettes hors dettes rattachées

(3) dont dettes subordonnées 65 864 k€

30. TABLEAU DE TRESORERIE (en milliers d'euro)

Tableau de flux de trésorerie	30/06/2009	31/12/2008	31/12/2007
Résultat avant impôts	1 409	8 973	11 751
+/- Dotations nettes aux amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	1	4	9
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			0
+/- Dotations nettes aux provisions	-4 068	-911	29 313
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence			0
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement			0
+/- (Produits)/charges des activités de financement	-1 595	-1 991	34 640
+/- Autres mouvements	119 053	-3 746 755	0
- Impôts	0	-7 545	-23 319
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	113 391	-3 757 198	40 642
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	1 155 603	3 909 572	-1 289 109
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-80 591	-82 437	-25 045
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-1 220 842	-2 940 697	849 906
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-20 447	2 724 788	118 102
- Impôts versés	0		0
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-166 277	3 611 226	-346 146
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	-51 478	-136 999	-293 753
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	95 794	253 503	0
+/- Flux liés aux immeubles de placement		0	0
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	563	-123	0
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	96 357	253 380	0
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-8 971	-11 158	-14 141
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	118 064	-864 923	-22 220
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	109 093	-876 081	-36 361
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0	0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	153 972	-759 701	-330 114
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</i>			
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	110 513	39 601	51 296
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-791 943	38 670	357 088
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</i>			0
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	83 865	110 513	39 601
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-611 324	-791 943	38 670
Variation de la trésorerie nette	153 972	-759 701	-330 114

CAISSE CENTRALE DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE - 3CIF

Société anonyme au capital de 117.013.941 Euros
26-28 rue de Madrid 75008 Paris
Siren 339 350 712 Rcs Paris

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Cedex Neuilly Sur Seine

Mazars & Guérard

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES INTERMEDIAIRES
Du 1^{er} janvier au 30 juin 2009**

Mesdames, Messieurs,

En réponse à la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France - 3CIF, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires de la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France - 3CIF relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en France. Un examen limité de comptes intermédiaires consiste à obtenir les informations estimées nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers, et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en France. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes intermédiaires et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cette période.

Fait à Courbevoie et Neuilly sur Seine, le 12 octobre 2009

PricewaterhouseCoopers Audit

Pierre Clavié

Mazars & Guérard

Franck Boyer